



**LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES GRÂCE
AUX MÉTIERS SPÉCIALISÉS ET AUX NOUVELLES
TECHNOLOGIES**

Présenté par

l'Institut canadien de plomberie et de chauffage et l'Association des
entrepreneurs en mécanique du Canada

Le 2 août 2019

L'Association des entrepreneurs en mécanique du Canada et l'Institut canadien de plomberie et de chauffage formulent les recommandations suivantes :

1. Que le gouvernement fédéral investisse dans l'apprentissage et dans des incitatifs à terminer les études pour favoriser le remplacement de la main-d'œuvre dans les métiers spécialisés, essentielle à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ceux-ci.
 - a. **Nous recommandons de doubler le crédit maximal annuel par année par apprenti accordé dans le cadre du Crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis, actuellement fixé à 2000 \$, le portant ainsi à 4000 \$.**
 - b. **Nous recommandons que le gouvernement envisage de faire passer de 10 à 20 % la proportion des salaires admissible au crédit d'impôt.**

2. Que le gouvernement fédéral augmente le budget des programmes de promotion des carrières dans les métiers spécialisés en mettant l'accent sur les métiers qui joueront un rôle important en contexte d'urgence climatique.
 - a. **Nous recommandons d'augmenter l'investissement dans un programme de promotion des métiers spécialisés de 6 millions de dollars sur 2 ans à 6 millions de dollars par année au cours des 5 prochaines années, pour un investissement total de 30 millions de dollars.**

INTRODUCTION

Il est essentiel, pour faire face à la situation d'urgence climatique, de s'assurer que le Canada dispose d'un nombre suffisant de gens de métier qualifiés qui mettent à jour régulièrement leurs compétences et leur accréditation.

L'urgence climatique est une question extrêmement pressante qui exigera un effort coordonné de la part de tous les ordres de gouvernement, du secteur privé et des parties intéressées à but non lucratif. Le sentiment d'urgence gagne de plus en plus le public et les institutions, mais on ne sait pas très bien quels sont les compromis les plus essentiels et quels changements devraient être apportés immédiatement. Le gouvernement fédéral jouera un rôle central dans la transition vers une économie sobre en carbone, et l'un de ses objectifs clés devrait être de veiller à ce que les entreprises canadiennes disposent des travailleurs qualifiés dont elles ont besoin pour s'adapter.

L'Institut canadien de plomberie et de chauffage (ICPC) et l'Association des entrepreneurs en mécanique du Canada (AEMC) se veulent partenaires du gouvernement fédéral et de ses partenaires provinciaux dans l'atteinte de cet objectif. Collectivement, les membres de nos associations emploient plus de 70 000 Canadiens – des gens de métier pour la plupart. Les petites entreprises, y compris les entrepreneurs, les fournisseurs, les grossistes et les fabricants, dépendent les unes des autres pour la satisfaction des besoins en matière de construction, d'entretien et de modernisation des Canadiens dans le milieu bâti. Nos membres innovent constamment par la recherche et le développement, et par la commercialisation de nouvelles technologies qui améliorent l'efficacité et limitent les volumes d'eau utilisés – une meilleure disponibilité des métiers spécialisés améliorera considérablement l'accès au marché pour ces produits.

Pour faire face à l'urgence climatique, les ménages et les industries du Canada devront adopter davantage de pratiques écoénergétiques tout en utilisant des sources d'énergie plus récentes et plus durables. Parallèlement, la croissance économique doit être encouragée pour préserver la qualité de vie et les progrès scientifiques qui nous aideront à nous adapter aux nouvelles réalités du XXI^e siècle. De toutes les émissions de gaz à effet de serre du Canada, 17 % proviennent des bâtiments, en grande partie de la régulation des conditions ambiantes, ainsi que du chauffage et du refroidissement de l'eau. Les activités devant être entreprises pour atténuer les changements climatiques et s'adapter à leurs effets dépendront pour beaucoup de la capacité des gens de métier qualifiés, en particulier dans notre industrie.

Des gens de métier qualifiés installeront de nouveaux produits de chauffage et de refroidissement de l'eau dans les immeubles à bureaux et les espaces commerciaux. Ils aideront les industries à mettre au point de nouveaux systèmes de transformation et de fabrication plus efficaces, fondés sur les nouvelles technologies. Ils veilleront à ce que des millions de foyers au

Canada puissent profiter des nouveaux programmes de chauffage de l'eau et de régulation des conditions ambiantes, essentiels à la réduction de l'empreinte carbone de l'environnement bâti.

Pendant des dizaines d'années, les métiers spécialisés ont souffert de perceptions négatives concernant l'aptitude requise pour être une personne de métier et les possibilités découlant du choix d'une carrière dans les métiers. Ce préjugé s'estompe rapidement à mesure qu'un nombre accru de Canadiens découvrent les possibilités de revenus élevés qu'offrent les métiers spécialisés. Les progrès technologiques rapides et l'innovation ont également rendu de nombreux métiers particulièrement difficiles. Les métiers spécialisés affichent l'un des meilleurs rendements du capital investi dans l'éducation et la formation d'une personne, dans un contexte en constante évolution d'apprentissage tout au long de la vie.

INVESTIR DANS LA FORMATION EN APPRENTISSAGE ET LES INCITATIFS À L'ACHÈVEMENT DES ÉTUDES

Selon une étude récente du Forum canadien sur l'apprentissage, le Canada aura besoin de 167 000 nouveaux apprentis au cours des 5 prochaines années pour répondre à la demande actuelle. L'âge des gens de métier spécialisés au Canada est source de préoccupation depuis une dizaine d'années déjà, mais la crise démographique qui se profilait à l'horizon est maintenant à nos portes. Pour un pays qui cherche à s'adapter aux changements climatiques, la perte de gens de métier qualifiés ne pouvait survenir à un pire moment.

Le gouvernement a récemment engagé d'importantes sommes dans des prêts et des subventions à l'apprentissage. Grâce à celles-ci et aux incitatifs à l'achèvement des études, il est maintenant plus facile pour les Canadiens de tous les milieux socioéconomiques d'avoir accès aux études et à la formation qui les prépareront à une carrière dans les métiers.

Ces investissements sont bénéfiques, mais ne demeurent cependant qu'une pièce du puzzle. Nous encourageons le gouvernement à poursuivre les investissements en question et à envisager d'accroître les avantages financiers offerts aux personnes qui choisissent les métiers, en particulier ceux désignés Sceau rouge.

Nous encourageons également le gouvernement fédéral à envisager d'accroître le financement des programmes qui réduisent les risques liés à la formation en apprentissage pour les petites entreprises. Cette étape permettra d'élargir les incitatifs fédéraux offerts aux employeurs pour les amener à embaucher de nouveaux apprentis. Il arrive fréquemment que les petites entreprises aux budgets limités connaissent des retards de paiement et d'autres difficultés qui limitent la trésorerie. Des priorités concurrentes comme le paiement des fournisseurs, des salaires et des avantages sociaux ou même l'investissement dans de nouveaux biens d'équipement pourraient l'emporter sur l'embauche de nouveaux apprentis, restreignant les possibilités d'emploi et même les heures disponibles pour les apprentis qui travaillent en vue d'obtenir la certification. Le gouvernement fédéral pourrait faciliter l'embauche d'apprentis par les employeurs en offrant à ces derniers une subvention à l'apprentissage ou un incitatif fiscal pour les heures qu'ils aident à procurer aux apprentis au cours d'une année donnée. Cela contribuera à simplifier le cheminement vers la pleine certification de même qu'à perfectionner les compétences, tout en aidant les employeurs à continuer de faire fructifier leur entreprise.

Nous recommandons de doubler le crédit maximal annuel par année par apprenti accordé dans le cadre du Crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis, actuellement fixé à 2000 \$, le portant ainsi à 4000 \$; voilà qui témoignerait mieux de l'augmentation des salaires au fil du temps et du besoin vital de créer plus d'occasions d'apprentissage dans l'équipe de proximité. Le gouvernement devrait aussi envisager de faire passer de 10 à 20 % la proportion des salaires admissible au crédit d'impôt.

PROMOUVOIR LES CARRIÈRES DANS LES MÉTIERS SPÉCIALISÉS

Les organisations d'entrepreneurs, les associations nationales, les syndicats et les établissements postsecondaires ont tous fait un travail important au cours des dernières années pour promouvoir les carrières dans les métiers spécialisés. Grâce à leurs efforts, le nombre de personnes inscrites aux programmes d'apprentis au Canada a doublé depuis 2000. Le gouvernement fédéral s'est également engagé à verser 6 millions de dollars sur 2 ans dans le budget de 2019 pour la promotion des métiers spécialisés comme carrière de premier choix auprès des Canadiens. Bien que nous saluions ces mesures, l'urgence de nouveaux investissements dans la promotion des métiers spécialisés ne saurait être plus grande.

Le système de formation et d'incitatifs aux métiers est réparti entre les gouvernements provinciaux et territoriaux pour tenir compte de la diversité des besoins régionaux. Il est important de préserver leur capacité à se concentrer sur la demande locale en matière de main-d'œuvre qualifiée. La nécessité de mobiliser cette main-d'œuvre pour faire face à l'urgence climatique exige toutefois un effort fédéral accru.

Nous recommandons d'augmenter l'investissement dans un programme de promotion des métiers spécialisés de 6 millions de dollars sur 2 ans à 6 millions par année au cours des 5 prochaines années, pour un investissement total de 30 millions de dollars. Cet investissement permettra au programme de promotion des métiers spécialisés déjà établi de prendre de l'expansion après son établissement et d'élargir sa portée.

OBJECTIFS

À l'heure actuelle, le programme du Sceau rouge comprend un vaste éventail de métiers importants pour les normes nationales de formation et d'expertise. Le programme assure l'uniformité entre les provinces et territoires, non seulement en ce qui concerne la formation, mais aussi les résultats.

Face à l'urgence climatique, il sera important de reconnaître que certains métiers sont plus importants à prioriser et à promouvoir, du fait des retombées qu'ils exercent sur l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci. Les recommandations formulées dans le présent mémoire visent clairement à faire en sorte que la priorité soit accordée aux métiers qui auront l'effet le plus positif sur l'amélioration de l'efficacité des bâtiments et des applications industrielles. L'ICPC et l'AEMC comprennent que les programmes gouvernementaux ciblés aux fins du présent mémoire couvrent toute la gamme des métiers et que les incitatifs décrits pourraient être coûteux pour le gouvernement fédéral; c'est pourquoi nous tenons à mettre en garde le comité et le ministère contre le rejet de ces propositions, si elles devaient être jugées inefficaces en raison de la grande diversité des métiers en cause.

Compte tenu de la gravité du problème, il sera important pour le gouvernement de catégoriser les métiers qui présentent non seulement les plus grands besoins en main-d'œuvre qualifiée, mais aussi ceux qui jouent le rôle le plus important dans l'adaptation du Canada aux changements climatiques.

À PROPOS DE L'ICPC ET DE L'AEMC

L'Institut canadien de plomberie et de chauffage (ICPC), fondé à Montréal en 1933, est une association professionnelle à but non lucratif qui a pour mission d'offrir à ses membres les outils dont ils ont besoin pour réussir dans l'environnement concurrentiel d'aujourd'hui. Plus de 260 entreprises sont membres de cette association professionnelle canadienne influente.

Ce sont des fabricants, des distributeurs grossistes, des maîtres distributeurs, des agents de fabricants et des entreprises alliées qui fabriquent et distribuent des appareils sanitaires, du matériel de chauffage hydronique, des produits industriels, des équipements d'adduction d'eau et d'autres produits mécaniques. Les grossistes de l'ICPC exploitent plus de 700 entrepôts et salles d'exposition au Canada. Le chiffre d'affaires de l'industrie s'élève à plus de 6,5 milliards de dollars par an, et les membres de l'ICPC emploient plus de 20 000 personnes dans tout le Canada.

L'Association des entrepreneurs en mécanique du Canada (AEMC) est une fédération nationale à but non lucratif qui regroupe des associations provinciales autonomes œuvrant au développement et à l'avancement du secteur des entrepreneurs spécialisés et des entrepreneurs d'installations mécaniques du Canada.

Fondée en 1895, l'AEMC est une association nationale dynamique et diversifiée qui répond aux besoins des entrepreneurs en mécanique de toutes tailles dans des domaines tels que la plomberie, le chauffage, la ventilation, la climatisation, les systèmes de contrôle, les gaz médicaux, le soudage et la suppression des incendies, principalement dans les secteurs industriels, commerciaux et institutionnels. Avec des bureaux dans chaque province ainsi que 15 bureaux régionaux en Ontario, l'AEMC est la plus importante association d'entrepreneurs spécialisés du Canada.

PERSONNE-RESSOURCE

Ralph Suppa

Président-directeur général

Institut canadien de plomberie et de chauffage

295 The West Mall, bureau 504
Toronto (Ontario) M9C 4Z4
Tél. : 416-695-0447 | 1-800-639-2474
r.suppa@ciph.com

Pierre Boucher

Chef de la direction
Association des entrepreneurs en mécanique du Canada
280, rue Albert, bureau 701
Ottawa (Ontario) K1P 5G8 613.232.0492
pboucher@mcac.ca